



Liberté • Égalité • Fraternité

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PRÉFET MARITIME DE LA MÉDITERRANÉE



Toulon, le 06 MARS 2019  
N° 500458 /PREMAR MED/AEM/NP

Division « Action de l'Etat en Mer »

Bureau « réglementation maritime »

Le vice-amiral d'escadre Charles-Henri de La Faverie du Ché  
préfet maritime de la Méditerranée

à

monsieur le directeur des territoires et de la mer des Alpes-Maritimes

**OBJET** : commune de Cap d'Ail – délimitation de la plage de la Mala.

**RÉFÉRENCE** : courrier du 13 février 2019.

-

Par lettre citée en référence, vous avez sollicité mon avis sur le projet de délimitation de la plage de la Mala sur la commune de Cap d'Ail.

Après examen du dossier établi, j'ai l'honneur de vous informer que ce projet reçoit un avis favorable de ma part.

Pour le préfet maritime de la Méditerranée et par délégation,  
le commissaire général Thierry Duchesne  
adjoint au préfet maritime,  
chargé de l'action de l'Etat en mer

## LISTE DE DIFUSION

DESTINATAIRE :

- Monsieur le directeur départemental des territoires et de la mer des Alpes-Maritimes.

COPIES :

- AEM/PADEM/RM
- Archives.